



Les Foulées Couvillaises

Règlement

I. GENERALITE :

Les foulées Couvillaises sont des épreuves organisées par l'Amicale des Parents d'Elèves de Couville (associations loi 1901). Ce sont :

- ✓ 3 randonnées pédestres, 7, 10 et 16 kilomètres ayant un dénivelé positif cumulé de 98m,
- ✓ 2 trails, 8 et 16 kilomètres ayant un dénivelé positif cumulé de 98m,
- ✓ 3 courses à pied, (deux de 642 mètres et une de 1284m) ayant un dénivelé positif cumulé de 19m,

Les différentes épreuves sont ouvertes à toutes et tous (licencié ou non) en respect avec les catégories d'âges stipulées au paragraphe VI de ce règlement.

L'ensemble des foulées Couvillaises se déroule en circuits, sur les routes communales et les chemins de terre de la commune de Couville.

Pour chaque épreuve, le départ et l'arrivée s'effectuent dans la cour de l'école publique de Couville.

Tout participant s'engage sous sa seule responsabilité et déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

Pour les trails :

La présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition est obligatoire.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

« Les foulées Couvillaises » n'est pas une compétition. Il n'y a pas de classement. Aucun temps limite n'est imposé.

II. CIRCUITS :

Afin d'éviter toute erreur et accident aux concurrents, les circuits sont balisés (bande fluorescente, fléchage au sol, barrières, ...), un service d'ordre par signaleurs dans les carrefours est mis en place sur les circuits. Un véhicule (VTT, moto, quad, ...) ouvre les circuits et un second (VTT, moto, quad, ...) ferme les circuits.

Les participants ne doivent en aucun cas sortir des chemins balisés.

Sur les portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

Il est expressément demandé à tous de respecter la nature et de ne jeter aucun emballage sur la totalité des circuits (risque d'exclusion de la course).

Les suiveurs VTT sont interdits.

Certains secteurs sont boueux.



Les Foulées Couvillaises

Règlement

III. SECURITE :

Un poste de secours, tenu par des sauveteurs secouristes, est installé dans les locaux de l'école.

Chaque poste de ravitaillement est équipé d'une trousse de secours.

Un accompagnateur, équipé d'une trousse de secours et d'un moyen de communication, est présent sur chaque randonnée 7, 10 et 16 km.

Les signaleurs disposent de moyen de communication.

Les organisateurs seuls se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles.

Un vestiaire non gardé et des sanitaires sont mis à la disposition des concurrents au départ des circuits.

IV. RAVITAILLEMENTS :

Les trails et les randonnées se déroulent en semi-autosuffisance.

Pour le trail 16 km et la randonnée 16 km :

- ✓ deux ravitaillements sont prévus au kilomètre 4,8 et au kilomètre 11,5.

Pour le trail 8km et les randonnées 7 et 10 km :

- ✓ un ravitaillement de prévu au kilomètre 4,8.

V. EXIGENCES :

Des véhicules pourront rapatrier les coureurs ayant abandonné sur demande.

VI. CATEGORIE D'AGES PAR TYPE D'EPREUVES :

Elles sont fixées selon les distances maximales autorisées par le règlement des courses hors stades, catégories d'âges au 31 décembre :

Circuit	Ouvert aux
Trail 8 km	Vétérans, Séniors, espoirs 20 ans et plus. Juniors 18-19 ans. Cadets 16-17 ans.
Trail 16 km	Vétérans, Séniors, espoirs 20 ans et plus. Ouvert aux juniors 18-19 ans
Scolaire 1 (*) 642m	Enfants nés en 2007 et 2008
Scolaire 2 (*) 642m	Enfants nés en 2005 et 2006.
Scolaire 3 (*) 1284m	Enfants nés en 2003 et 2004.
Randonnées	Pas de limite d'âge.

(*) : Eveil athlétique, sans chronométrage, ni classement sur la vitesse réalisée. C'es courses ont pour but de promouvoir le sport.



Les Foulées Couvillaises

Règlement

VII. DEPARTS ET HORAIRES :

- ✓ Trail 8 km départ à 9h50,
- ✓ Trail 16 km départ à 9h30,
- ✓ Randonnée 16 km départ à 9h45,
- ✓ Randonnée 10m départ à 10h00,
- ✓ Randonnée 7 km départ à 10h15,
- ✓ Scolaire (1) 642 m départ à 14h00,
- ✓ Scolaire (2) 642 m départ à 14h20,
- ✓ Scolaire (3) 1284 m départ à 14h40,

VIII. DROIT A L'IMAGE ET CNIL :

La participation aux Foulées Couvillaises entraîne le renoncement du droit à l'image relatif à cette épreuve, tout comme le renoncement à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image pour laquelle il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme d'informations.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès (art.34 à 38) et de suppression (art.26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer il vous suffit de contacter l'organisation et ou ses partenaires.

IX. ASSURANCE :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le code des assurances

Groupe MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 NIORT CEDEX 9

@ : www.marf-associationsetcollectivites.fr - Téléphone : 09 78 97 98 99 - Fax : 05 49 26 59 94

Les licenciés bénéficient des garanties offertes par l'assurance liée à leur fédération sportive et il incombe aux autres participants de vérifier que leur propre assurance les couvre pour ce type d'activité OU de s'assurer en conséquence.



Les Foulées Couvillaises

Règlement

X. RECOMPENSES :

La remise des récompenses aura lieu sous le préau de l'école vers 11h30. Nul ne pourra prétendre recevoir sa récompense avant la cérémonie officielle.

Seront récompensés en individuel par tirage au sort, 1 participant sur chaque courses trail et randonnées. Pour les courses scolaires le premier de chaque course aura une coupe et chaque participant aura droit à sa médaille. Les catégories d'âges sont celles de la FFA.

XI. PARKING :

Plusieurs parkings sont à la disposition des concurrents et des accompagnateurs. Ces parkings ne sont pas gardés. En cas de vol ou de détérioration d'un véhicule, l'APE ne sera pas tenu pour responsable. Merci de les utiliser, l'APE décline toute responsabilité en cas d'infraction au code de la route :

- ✓ Parking école de Couville 15, route de l'église,
- ✓ Parking du presbytère 16, route de l'église,
- ✓ Parking (champ) face au cimetière,
- ✓ Parking de la mairie,
- ✓ Parking du stade de football, route du manoir

XII. ACCOMPAGNATEURS ET ANIMAUX :

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle personnelle en dehors des zones de ravitaillement officielles est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse.

XIII. INSCRIPTION :

Par courrier dans la boîte aux lettres de l'APE sur le parking de l'école :

17, route de l'église 50690 COUVILLE.

Par téléphone au :

06-80-93-69-79

Par internet sur :

apecouville@yahoo.fr (conseillé)

Sur place le :

23 mars 2014 à partir de 9h00 au moins 15 minutes avant chaque départ.